

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Nr. P01/CPR/130701

1. Code d'identification unique du produit type: **COMPAKTUNA® HYDRO**
 2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
**COMPAKTUNA® HYDRO - Dispersion plastique universelle pour le bricoleur
 (Le numéro de lot est indiqué sur l'emballage)**
 3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Adjuvant hydrofuge de masse
 4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
**POLYTECHNISCH BEDRIJF BVBA/SPRL – P.T.B.-COMPAKTUNA®
 INDUSTRIEPARK ZWIJNAARDE 6
 9052 GENT – BELGIUM**
 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2: **Non applicable**
 6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **Système 2+**
 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: **EN 934-2+A1:2012**
- L'organisme de certification **BE-CERT** (numéro d'identification **0965**) a effectué l'inspection initiale de l'unité de production et du contrôle de production en usine sous système 2 et assurera la surveillance et l'évaluation continue du contrôle de production en usine. Il a par ailleurs émis le certificat **0965-CPR-AH 011** suite au contrôle de production en usine
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée: **Non applicable**
 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en chlorure	< 0,1% m/m	EN 934-2+A1:2012 (T.9)
Teneur en alcalis	< 0,5% m/m	
Comportement corrosif	Composants conformes EN 934-1 Annexe A.1.	
Résistance à la compression	≥ 85% du mélange de référence	
Teneur en air	Max 2 % en plus du mélange de contrôle	
Absorption capillaire	7 jours de cure : ≤ 50 % du mélange de contrôle 90 jours de cure : ≤ 60 % du mélange de contrôle	
Substances dangereuses	Voir MSDS	

DÉCLARATION DES PERFORMANCES Nr. P01/CPR/130701

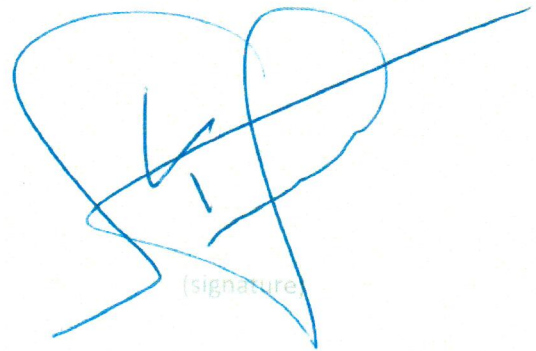
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

K. SMESSAERT, Directeur général
(nom et fonction)

GENT, 09/01/2018
(date et lieu de délivrance)



(signature)